



LES RÈGLES DE VIE DE LA SALLE POLYVALENTE



L'ACCÈS

Accès libre sous réserve de disponibilité de la salle et du respect des règles d'utilisation.



LES HORAIRES

Tous les jours de 8h00 à 20h00.



L'INSCRIPTION

S'inscrire à chaque passage sur le cahier mis à votre disposition dans la salle.



L'UTILISATION

Respecter la tranquillité de chaque espace.

Remettre la salle en état après utilisation.



LA RÉSERVATION

Inscription obligatoire à la réception 30 jours avant la date souhaitée.

Validation obligatoire de la réservation par la Direction.



L'ENTRETIEN

Les résidents devront restitués la salle devra dans son état de propreté initial.



LE CAS DE FERMETURES ET D'EXCLUSION

Fermeture à tout moment par décision de la Direction.

En cas de non-respect au règlement intérieur, le résident sera exclu de salle polyvalente.

En cas de détérioration, le résident sera redevable, le cas échéant, des frais de remise en état.